

LA GRILLE D'IMPACT RÉSIDUEL



À SAVOIR



- Document élaboré en commun avec la FNO et la DGESCO (Direction Générale de l'enseignement scolaire)
- Publié en mars 2022
- Disponible ici (lien)
- Dans le cadre de la mise en place ou d'un suivi de PAP et/ou d'aménagement d'examen
- cotable pendant une séance du patient donc facturable.

- Un outil de communication entre l'orthophoniste et l'équipe éducative
- Permet de transmettre des informations sur les répercussions fonctionnelles du trouble SANS DIVULGUER LES DONNÉES SOUMISES AU SECRET PROFESSIONNEL
- Facilite la compréhension des capacités d'un patient et l'impact fonctionnel de ses troubles
- Permet au patient et à sa famille de plus facilement prendre part au projet thérapeutique et de participer activement à son plan de soin
- Permet de mieux identifier les besoins d'aménagements scolaires, en partenariat avec le patient et sa famille
- Affirme de nouveau que la prescription orthophonique de bilan à des seules fins d'aménagements pédagogiques n'est pas justifiée
- Remplie en accord avec les parents et le patient,
- Évite de faire des notes d'évolution ou bilans de renouvellement en dehors des périodes prévues par la convention.
- Permet à chacun de rester bien ancré dans sa profession et dans son champ de compétences selon les recommandations relatives à la prise en soin des troubles des apprentissages et troubles du langage

LA GRILLE D'IMPACT RÉSIDUEL

Mode d'emploi

**SANS GRILLE
D'IMPACT**

**AVEC
GRILLE D'IMPACT**

**AVANTAGES
BÉNÉFICES**

1. La famille souhaite apporter des informations à la connaissance du médecin de l'éducation nationale et/ou de l'équipe pédagogique. La mise en place ou le suivi d'un PAP et/ou d'aménagements des conditions d'examen est envisagée.
2. La famille informe l'orthophoniste de sa demande
3. L'orthophoniste renseigne la grille d'impact résiduel à partir de ses observations et en interaction avec le patient, au cours de la consultation.
4. La famille, le patient et l'orthophoniste signent et datent le document.
5. L'orthophoniste remet le document à la famille qui pourra le transmettre à l'équipe éducative (contrairement aux bilans qui sont soumis au secret professionnel).



cas n°1

**1 appel
téléphonique avec
l'enseignant.e 30 min
non rémunérées**

**1 séance 30 min
AMO 12.1/10.8/10.9/14..**

**Pas de perte de temps en
dehors des séance,
séance rémunérée,
document rempli**



cas n°2

**Rédaction d'une
note d'évolution
pour PAP, non
rémunérée**

**1 séance pour remplir la
grille d'impact avec la
famille et le patient**

**Pas de perte de temps en
dehors des séances,
séance rémunérée,
document rempli**



cas n°3

**Aucune transmission
d'information, aides non
adaptées au patient en
milieu scolaire**

**Transmission
d'informations
fonctionnelles, mise en
place d'adaptations
pertinentes en milieu
scolaire**

**Meilleur soin possible
accordé au patient.
diminution possible du
temps global d'intervention
orthophonique grâce à une
bonne compensation**

QUEL GAIN DE TEMPS ?

- + Pas de bilan spécifique à faire pour les aménagements donc pas de compte rendu à rédiger.
- + Temps de remplissage : 5 à 10 minutes.
- + S'effectue sur le temps d'une séance habituelle facturée.



[Lien vers la grille d'impact](#)